



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/45/235  
12 octobre 1990  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Quarante-cinquième session

DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE QUESTION A L'ORDRE DU JOUR  
DE LA QUARANTE-CINQUIEME SESSION

INTERDICTION DE METTRE AU POINT ET DE FABRIQUER DE NOUVEAUX TYPES ET  
SYSTEMES D'ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE ; RAPPORT DE LA CONFERENCE  
DU DESARMEMENT

Note du Secrétaire général

Par sa résolution 43/72 du 7 décembre 1988, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-cinquième session la question intitulée "Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : rapport de la Conférence du désarmement". Toutefois, par suite d'une erreur d'ordre technique, la question a été omise de l'ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session publié sous la cote A/45/150.

Il est donc proposé que la question soit inscrite à l'ordre du jour de la présente session.

Il est proposé en outre que la question soit renvoyée à la Première Commission.

-----